



10, place de la république  
37190 Azay-le-Rideau  
Tél : +33(0)2 47 26 88 16  
contact@erea-ingenierie.com  
www.erea-ingenierie.com

REÇU LE :  
30 NOV. 2017  
DDT 41

Direction Départementale des Territoires  
Service urbanisme et aménagement / Unité  
DDCV  
Mme Stéphanie PASCAL  
17, quai de l'Abbé Grégoire  
41012 Blois Cedex

Nos réf : 1711-C133  
Vos réf :

Azay-le-Rideau, le 29 novembre 2017

Objet : PC du projet photovoltaïque à Theillay  
Courrier "modificatif" de la clôture.

Madame,

Nous avons déposé le 14 novembre 2017 une demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol, situé sur un ancien site industriel au lieu-dit « Les Terres d'Ardeloups » sur la commune de Theillay, pour une surface d'environ 4 ha.

Comme le mentionne l'étude d'impact sur l'environnement, nous envisagions de clôturer le site avec un grillage d'une hauteur de 2m.

Afin d'être en conformité avec le PLU récemment approuvé, je vous informe par la présente que nous modifions cette clôture, par une clôture strictement conforme aux termes du règlement du PLU et permettant à la faune de circuler.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Direction Départementale des Territoires  
Service Urbanisme et Aménagement  
COURRIER REÇU LE :

- 4 DEC. 2017

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chef de service        | <input type="checkbox"/> Adjoint au chef de service |
| <input type="checkbox"/> PPU                    | <input checked="" type="checkbox"/> DDCV            |
| <input type="checkbox"/> Chargé de mission scot | <input type="checkbox"/> Secrétariat                |
| <input checked="" type="checkbox"/> DDCV        | <input type="checkbox"/> Copie                      |

Lionel WAEBER  
Directeur - Gérant

RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE  
DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER  
COMMUNE DE THEILLAY

Mâitre d'Ouvrage  
**EREA INGENIERIE**



# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**msa**  
matthias schweisselm architecture  
81 rue Léon Frot // 75011 Paris  
ms@msarchi.net // www.msarchi.net

## PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Formulaire de dépôt de demande de permis de construire et tableau récapitulatif des propriétés  
Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Délibération du conseil municipal de Theillay

- PC1** - Plans de situation du terrain...../ Cartes de situation nationale et régionale  
// Vue aérienne  
/// Plan cadastral
- PC2** - Plans de masse...../ Plans de masse au 1/2000ème  
// Evacuation de l'énergie au 1/2000ème  
/// Emprises au 1/1000ème et 1/500ème

**PC3** - Plans coupes du terrain et des constructions

**PC4** - Notice descriptive du site et présentant le projet et ses aménagements

**PC5** - Plans des façades et des toitures

**PC6** - Insertion du projet dans son environnement

**PC7** - Environnement proche

**PC8** - Paysage lointain

**PC11** - Étude d'impact

**PC11-2** - Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

Mathias Schwabach  
81 rue Léon Frot 51100 Theillay  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // crosaf n° S19874

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

DE THEILLAY

COMMUNE DE THEILLAY

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEZ

MATRE D'OUVRAGE :



**erea**  
INGENIERIE

EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau

S.A.R.L. au capital de 50 000 €

SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

SIGNATURE:

  
**msa**  
Mathias Schwab, architecte  
81 rue Léon Frot 51100 Theillay  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croatif n° S19874

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THEILLAY**

COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER  
MATRE D'OUVRAGE :



**INGENIERIE**  
**ERA** INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.S.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY COMMUNE DE THEILLAY

## FORMULAIRE DE DEPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



# Demande de

## Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Permis de construire comprenant ou non des démolitions



N° 13409\*06

comprendre ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
  - Vous réalisez une nouvelle construction.
  - Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
  - Votre projet comprend des démolitions.
  - Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA : \_\_\_\_\_ Dpt : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_ N° de dossier : \_\_\_\_\_

**La présente demande a été reçue à la mairie**

le \_\_\_\_\_ à l'Architecte des Bâtiments de France  
 Dossier transmis :  au Directeur du Parc National  
 au Secrétaire de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

### 1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : EREA INGENIERIE Raison sociale : EREA INGENIERIE  
 N° SIRET : 511416131899610010311 Type de société (SA, SCI,...) : SARL  
 Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur   
 Nom : WAEBER Prénom : Lionel

### 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 10 Voie : Place de la République  
 Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : AZAY-LE-RIDEAU  
 Code postal : 37119 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : 021472161818169 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
 Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_  
 Monsieur  Madame   
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Où raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_  
 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
 Division territoriale : \_\_\_\_\_

### J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

lionel.waerber@erea-ingenierie.com  
 J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s) : \_\_\_\_\_  
 Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Les Terres d'Ardalou  
 Lieu-dit : Les Terres d'Ardalou Localité : THEILLAY  
 Code postal : 41130 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Références cadastrales<sup>1</sup>** : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)  
 Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 56 221 m2

#### 3.2 - Situation juridique du terrain

(ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Conciliée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : \_\_\_\_\_

### 4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

#### 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

##### Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Contenance (nombre d'unités) : \_\_\_\_\_
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - o Superficie (en m²) : \_\_\_\_\_
  - o Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_
  - o Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

#### Dans les secteurs protégés

- Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé :
- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
  - Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marinière ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières
- Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>1</sup> :
- Création d'une voie
  - Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
  - Création d'un espace public
  - Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>1</sup> :
  - Création d'un espace public

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : \_\_\_\_\_

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

## 5 - A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : Schweissheim Prénom : Matthias

Numéro : 81 Voie : rue Leon Frot

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : Paris

Code postal : 75011 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S18674 (Matthias Schweissheim Architecture SASU)

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : \_\_\_\_\_ ou Télécopie : \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ ms.@\_msarchi.net

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte : \_\_\_\_\_ Cachet de l'architecte :

**msa**

matthias schweissheim architecture  
81 rue Léon Frot 75011 Paris  
tel. +33 6 47 88 73 14 / email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 / coidf n° S18674

*M. Schweissheim*

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

### 5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction  
 Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque comprenant un ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison et deux locaux électriques type conteneurs métalliques dans lesquels seront réparties les onduleurs (quatre au total) et les transformateurs moyenne tension (un par local). Le parc sera clôturé au moyen d'un grillage à maille soudée, d'une hauteur hors sol de 2,0 m avec enfouissement du grillage à une profondeur de 20 cm pour éviter toutes intrusions.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'exécède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exécèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'exécèdent pas 2000 m².

### 4.2 - A remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : \_\_\_\_\_

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : \_\_\_\_\_

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  
 La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui  Non

### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : \_\_\_\_\_

Nombre maximal de personnes accueillies : \_\_\_\_\_

#### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : \_\_\_\_\_

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : \_\_\_\_\_

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation : \_\_\_\_\_

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

**5.3 - Informations complémentaires**

- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
- Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements :
- Mode d'utilisation principale des logements :
  - Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Location
  - S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
  - Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin
  - Autres annexes à l'habitation :
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
  - Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme
  - Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez :
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
  - 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
  - Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
  - Transport  Enseignement et recherche  Action sociale
  - Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

**5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée**

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**

Destinations	Surfaces de plancher <sup>3</sup> en m <sup>2</sup>					Surfaces totales (m <sup>2</sup> )
	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> (C)	Surface supprimée <sup>8</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>9</sup> (E)	
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>7</sup>						
Industrie		50,92				50,92
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>		<b>50,92</b>				<b>50,92</b>

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémas, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les autres cas, des locaux techniques de plancher (voir article R.111-52 du Code de l'urbanisme).  
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitué de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.  
6 L'activité d'artisanat est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 99-247 du 2 avril 1998 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**

Destinations <sup>4</sup>	Surface de plancher <sup>3</sup> en m <sup>2</sup>					Surface totale= (A)+(B)+(C)-(D)+(E)
	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (C)	Surface supprimée <sup>8</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>9</sup> ou de sous-destination <sup>9</sup> (E)	
Exploitation agricole et forestière						
Habitation						
Commerce et activités de service						
Exploitation agricole						
Exploitation forestière						
Logement						
Hébergement						
Artisanat et commerce de détail						
Restauration						
Commerce de gros						
Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
Hébergement hôtelier et touristique						
Cinéma						
Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Salles d'art et de spectacles						
Équipements sportifs						
Autres équipements recevant du public						
Industrie						
Entrepôt						
Bureau						
Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>						

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémas, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les autres cas, des locaux techniques de plancher (voir article R.111-52 du Code de l'urbanisme).  
4 - Les destinations sont définies dans l'article R.151-27 du Code de l'urbanisme.  
5 - Les sous-destinations sont définies dans l'article R.151-28 du Code de l'urbanisme.  
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitué de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.  
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.  
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitué de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

### 5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement : \_\_\_\_\_

Avant réalisation du projet : \_\_\_\_\_ Après réalisation du projet : \_\_\_\_\_

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre de places : \_\_\_\_\_

Surface totale affectée au stationnement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, dont surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas : \_\_\_\_\_

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : \_\_\_\_\_

### 6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Démolition totale

Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : \_\_\_\_\_

### 7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

### 8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (OTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2, 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

### 9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>8</sup> Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À AZAY-LE-RIDEAU

Le : \_\_\_\_\_

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

- Vous devrez produire :
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
  - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
  - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
  - deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées :

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

<sup>8</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes titulaire d'un droit d'usage ou de jouissance ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.





SIGNATURE:

**msa**

Mathias Schwab  
81 rue Léon Frot 51100  
M. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croatif n° S19874

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THEILLAY**

COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEER  
MATRE D'OUVRAGE :

**erea**  
INGENIERIE

ERA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau

S.A.S.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY COMMUNE DE THEILLAY

## BORDEREAU DE DÉPÔT DES PIÈCES JOINTES À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

## Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...) ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]

PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite un agrément :

PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/>	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/>	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/>	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/>	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/>	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/>	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/>	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/>	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/>	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet.	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/>	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--------------------------	--	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input type="checkbox"/>	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/>	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/>	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/>	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifiant dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/>	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/>	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/>	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/>	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/>	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/>	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/>	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/>	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	



Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/>	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/>	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/>	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/>	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/>	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

SIGNATURE:

**msa**

Mathias Schwab  
81 rue Léon Frot 51140  
M. +33 6 47 86 79 14 // email: ms @ msarchi.net  
siret: 824 643 613 00014 // croafit n° S19874

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THEILLAY**

COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEZ  
MATRE D'OUVRAGE :

**erea**  
INGENIERIE

ERA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.S.L. au capital de 50 000 €

SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY COMMUNE DE THEILLAY

## DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

## Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA \_\_\_\_\_ Dpt \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ N° de dossier \_\_\_\_\_

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

**1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction**  
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : .....50,92.....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : .....

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

##### 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Local à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3) Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4) Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5) Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	
Local à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS Bénéficiaire d'autres prêts aidés	
Nombre total de logements créés		

##### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?  
 Oui  Non  Si oui, lequel ? .....  
 Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? .....m<sup>2</sup>. Quel est le nombre de logements existants ? .....

##### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)	50,92		

Dans les exploitations et coopératives agricoles :  
 Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)

Dans les centres équestres :  
 Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)

Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)

Surfaces créées

#### 1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....  
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : .....m<sup>2</sup>.

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....  
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....  
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : .....16.136.....m<sup>2</sup>.

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet au titre des locaux : .....  
 au titre de la piscine : .....

au titre des emplacements de stationnement : .....  
 au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....  
 au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

#### 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui  Non   
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui  Non

### 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.  
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui  Non   
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :  
 La superficie de votre unité foncière : .....m<sup>2</sup>.  
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : .....m<sup>2</sup>.  
 La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : .....€/m<sup>2</sup>.  
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : .....m<sup>2</sup>.  
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

### 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11.2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

#### 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

#### 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date

Nom et Signature du déclarant

Lionel Waeber

SIGNATURE:

**msa**

Mathias Schwab  
81 rue Léon Frot 51100  
M. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croafit n° S19874

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THEILLAY**

COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEER  
MATRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.S.L. au capital de 50 000 €

SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY COMMUNE DE THEILLAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THEILLAY

SIGNATURE:



MAIRIE DE THEILLAY  
(Loir et Cher)

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2016**

**msa**  
Mathias Schwabach - architecte  
81 rue Léon Frot 75111 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msaarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // crosaf n° S19874

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THEILLAY**

COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER  
MAÎTRE D'OUVRAGE :



**AREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.S.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le vingt-sept Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard CHOPIN, Maire.

PRÉSENTS : MM CHOPIN, LELAIT, DELANOUE, PERRIOT, GEET, MMES FOSSE, HERNANDEZ, BRAS, CHALINE, DEXMIER, REINMUTH, ROQUE.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BAERT, JACOB, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : MM LELAIT Claude

0-0-0-0-

Objet : EREA : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ET DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale un projet d'installations photovoltaïques au sol par la Société EREA INGENIERIE, producteur indépendant d'énergie renouvelable.

L'Entreprise a visité et étudié l'opportunité d'une implantation sur un site situé en lisière de l'actuelle déchetterie et propriété de la commune de Theillay (voir plan joint).

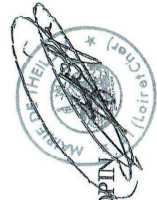
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite des discussions avec EREA INGENIERIE pour le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le terrain ainsi que la signature du bail correspondant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
Le Conseil Municipal

- Autorise le principe d'une installation du projet photovoltaïque avec EREA INGENIERIE permettant l'implantation de cette ferme photovoltaïque sur le terrain pressenti et figurant au plan cadastral joint.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre les démarches concourant au bon avancement du projet et à signer les pièces du dossier nécessaires à sa réalisation.

Fait en séance et ont signé les membres présents  
Pour copie conforme



Le Maire,

Gérard CHOPIN

SIGNATURE:

**msa**

Mathias Schwaiblmair, architecte  
81 rue Léon Frot 51100 La Ferté  
M. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croafit n° S19874

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THEILLAY**

COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEER  
MATRE D'OUVRAGE :

**erea**  
INGENIERIE

ERA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.S.L. au capital de 50 000 €

SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY COMMUNE DE THEILLAY

## PC1. PLANS DE SITUATION DU TERRAIN



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

Mathias Schwab  
81 rue Loin Frot 75116 Paris  
M. +33 6 47 86 79 14 // email: ms @ msaarchi.net  
siret: 824 643 613 00014 // crosaf n° S19874

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY


COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEER  
MATTRE D'OUVRAGE :

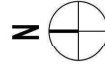
**erea**  
INGENIERIE

EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.B.L. au capital de 50 000 €

SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

 Parc photovoltaïque



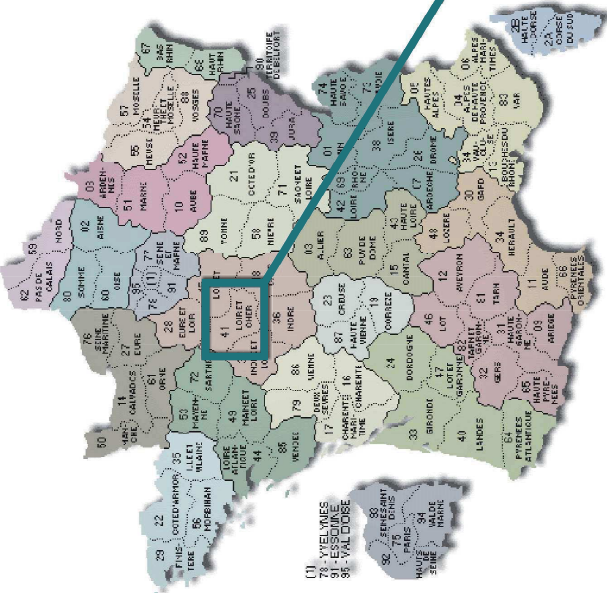
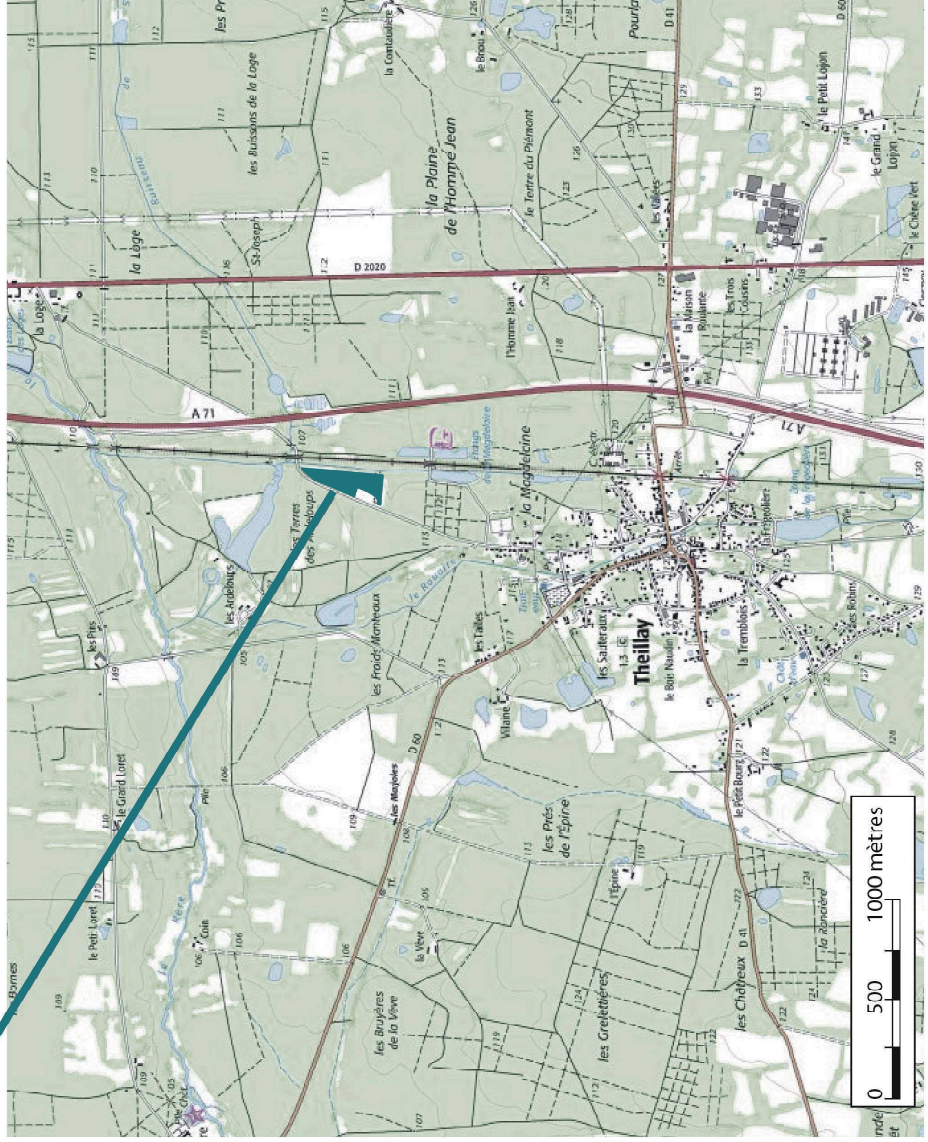
CARTE SITUATION LOCALE:

Echelle 1/35000 au format A3



## CARTE DE SITUATION

PG1





SIGNATURE:

**msa**  
mathias schweitzer architecte  
81 rue Léon Frot 75111 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msaarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // crosaf n° S198574

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THELLAY**

COMMUNE DE THELLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER  
MAÎTRE D'OUVRAGE :



**erea**  
INGENIERIE  
ERA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.S.LL. au capital de 50 000. €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

- Modules photovoltaïques
- Poste Onduleur/Transformateur
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Piste légère
- Clôture grillage simple
- Entrée
- Bonne incendie
- Maintien et renforcement de la  
haie forestière existante
- Déchetterre en activité
- Pollution aux métaux lourds



Echelle 1/2000 au format A3



**VUE AERIEENNE**



AK

LES TERRES D'ARDALOU



PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
 Mathias Schwaiblmair, architecte  
 81 rue Léon Frot 75111 Paris  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msaarchi.net  
 siret. 824 643 613 00014 // croafit n° S19874

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY

COMMUNE DE THEILLAY  
 DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEER  
 MAÎTRE D'OUVRAGE :



**erea**  
 INGENIERIE  
 EREA INGENIERIE  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.S.LL. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

- Parcelles d'implantation du projet
- Bâti existant



Echelle 1/2000 au format A3  
 0 40 80m

PLAN CADASTRAL

SIGNATURE:

**msa**

Mathias Schwaiblmair, architecte  
81 rue Léon Frot 51100 Theillay  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // croafit n° S19874

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THEILLAY**

COMMUNE DE THEILLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEER  
MATRE D'OUVRAGE :

**erea**  
INGENIERIE

ERA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.S.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours
















LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE THEILLAY COMMUNE DE THEILLAY

## PC2. PLANS DE MASSE AU 1/2000ÈME



LEGENDE:

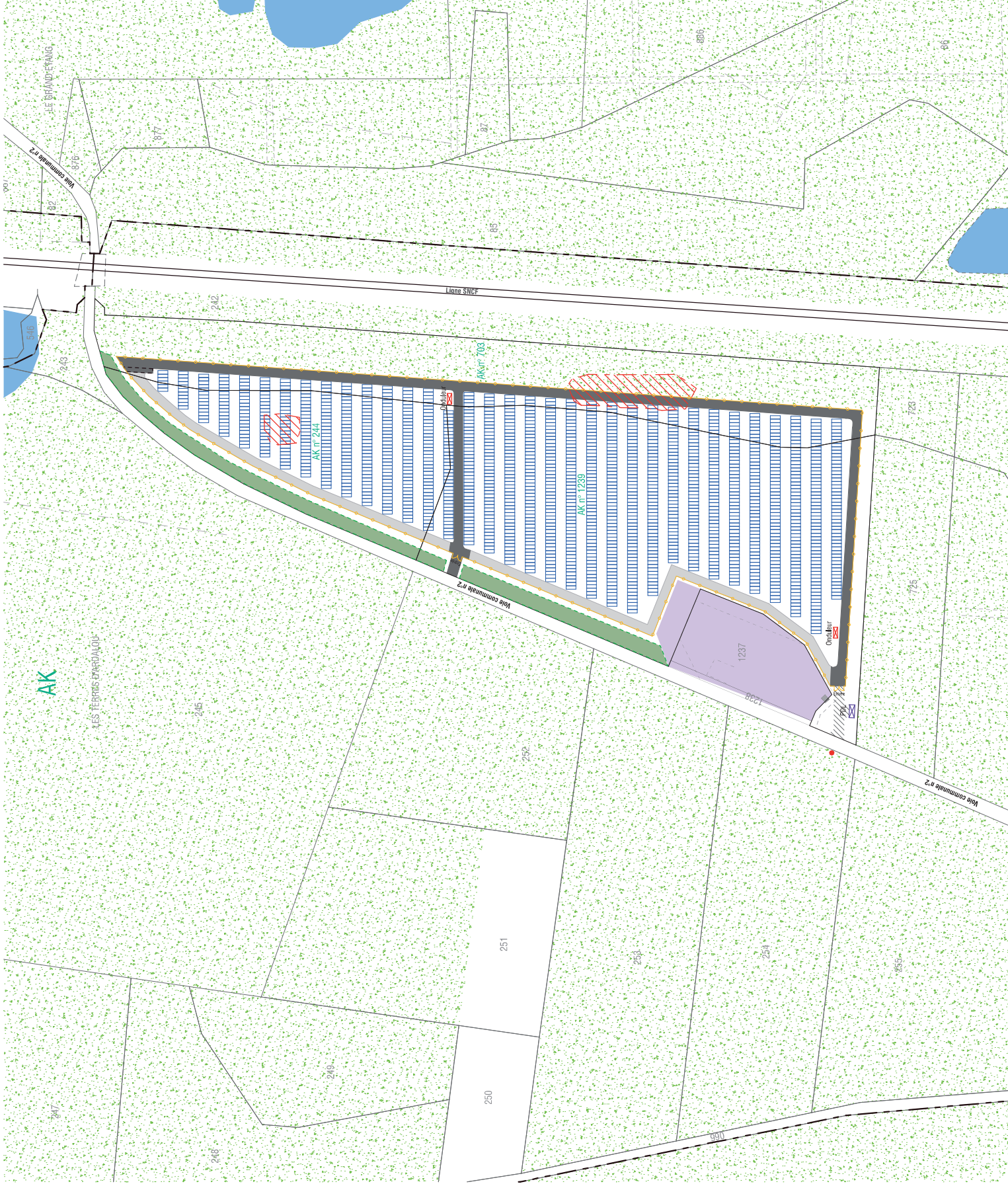
-  Modules photovoltaïques
-  Local électrique (onduleurs + transformateur)
-  Poste de livraison
-  Chemin d'exploitation avec aire de retournement
-  Piste légère
-  Clôture grillagée simple avec entrée
-  Chemin d'exploitation (renforcement de la voie d'accès existante)
-  Maintien et renforcement de la haie forestière existante
-  Zone Pollution aux métaux lourds
-  Déchetterie en activité
-  Borne incendie
-  Espace boisé
-  Bâtiments existants
-  Limites parcelaires
-  Limite lieu dit



Echelle 1/2000 au format A3



PLAN DE MASSE  
PHASE EXPLOITATION





SIGNATURE:



Mathias SCHWENK architecte  
81 rue Léon Frot 75111 Paris  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msaarchi.net  
siret. 824 643 613 00014 // crosaf n° S19874

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
DE THELLAY

COMMUNE DE THELLAY  
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHEUR  
MAÎTRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.B.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 886 00031 - 514 673 886 RCS TOURS

LEGENDE:

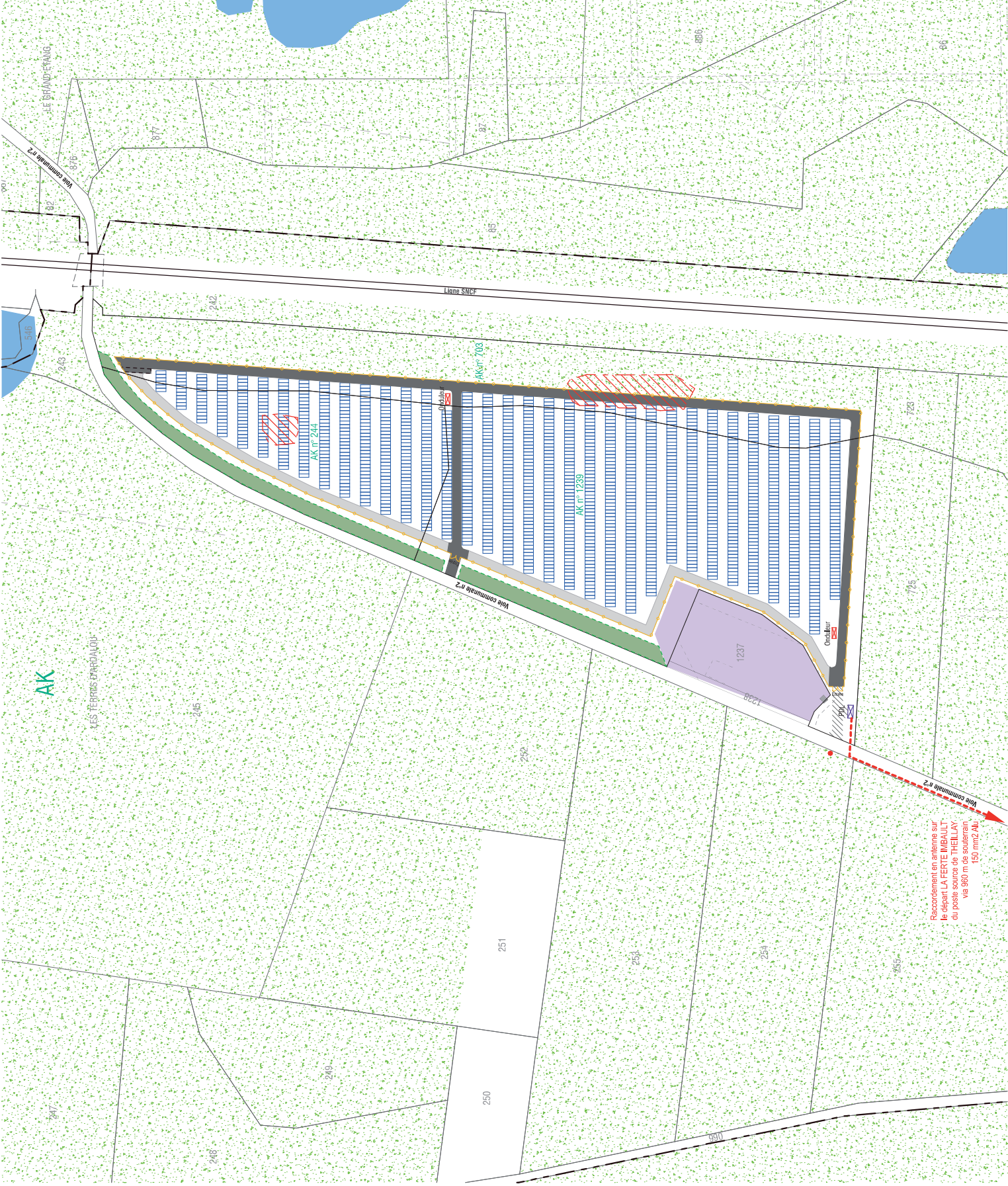
- Modules photovoltaïques
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Raccordement électrique
- Chemin d'exploitation avec aire de retournement
- Piste légère
- Clôture grillagée simple avec entrée
- Chemin d'exploitation (renforcement de la voie d'accès existante)
- Maintien et renforcement de la haie forestière existante
- Zone Pollution aux métaux lourds
- Déchèterie en activité
- Borne incendie
- Espace boisé
- Bâtiments existants
- Limites parcelaires
- Limite lieu dit



Echelle 1/2000 au format A3



EVACUATION  
DE L'ENERGIE



Raccordement en aérien sur  
le départ LA FERTE IMBAULT  
du poste source de THELLAY  
via 680 m de souterrain  
(50 mm2 ALU)